

Le 8 février 2021

Le secrétaire départemental,

à Monsieur le Directeur Académique
des services de l'Education nationale
DSDEN, Cité administrative - BP 23851
53030 – LAVAL cedex 9

SNUDI-FO 53

Union
Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

Objet : opérations de carte scolaire

Monsieur le directeur académique,

Depuis de nombreux mois, nationalement, l'ensemble des organisations syndicales s'adresse au ministre pour revendiquer la création immédiate des postes nécessaires.

Ainsi, par un courrier intersyndical national le 1er novembre, nous indiquions au ministre, avec la FSU, l'UNSA éducation et la CGT éducation, organisations représentatives en Mayenne : « *la situation actuelle nécessite la présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées. Nous vous demandons de procéder au recrutement de ces personnels, en particulier en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.* »

Cette année, vous avez choisi une méthode inédite pour l'élaboration de cette carte scolaire, à savoir le contournement des organisations syndicales, qui n'ont pas été destinataires de vos intentions avant le CTSD. Par cette méthode vous avez opté pour une forme de rupture de dialogue. Cela n'a par ailleurs pas empêché les IEN du département de communiquer avec nos collègues, avec les élus des décisions de fermetures considérées comme actées, avant même que les instances officielles n'aient pu se réunir.

La réponse que vous apportez à notre courriel du 4 février ne peut nous satisfaire. En effet, chaque année, nous disposons des mêmes documents de travail qui nous permettent de comparer vos prévisions d'effectifs des écoles avec les nôtres, à la différence près que nous connaissions votre projet et vos intentions en groupe de travail. Comme nous vous l'avons écrit dans ce courriel du 4 février :

« ... conformément à l'article 50 du décret n° 2011-184, nous devons avoir connaissance de vos intentions 8 jours avant la réunion du comité technique. Par ailleurs, « toutes facilités doivent être données aux membres du comité pour exercer leurs fonctions ». Nous vous rappelons que nous allons devoir nous prononcer mercredi 10 février, sur un projet et des intentions dont nous n'avons pas connaissance.

SNUDI-FO 53

Union

Départementale des
syndicats **FORCE**
OUVRIERE de la
Mayenne

10 rue du Dr. Ferron
BP 1037
53010, Laval Cedex

☎ 02.43.53.42.26
☎ 06.52.32.30.45

✉ : contact@snudifo-53.fr

Votre façon de procéder est d'autant plus étonnante que dans la plupart des départements, y compris dans notre académie, nos camarades membres des CTSD ont connaissance du projet de carte scolaire des Inspecteurs d'Académie.

Vous comprenez bien que vous empêchez de fait, les représentants du personnel de la Mayenne de faire leur travail et d'argumenter en faveur de telle ou telle situation. Les opérations de carte scolaire doivent pouvoir se dérouler dans le respect des procédures et des personnels. »

A propos des écoles rurales, la secrétaire d'Etat à l'Education prioritaire, Nathalie Elimas, s'exprimant au nom du ministre, a répondu à un Sénateur mercredi 3 février lors des questions au Sénat : « Depuis la rentrée 2020, aucune fermeture de classes ne s'est faite dans les communes de moins de 5000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. Le travail fin est en cours avec tous les élus en ce sens. » Interrogée par un journaliste après la séance, elle confirme : « Nous ne fermons ni école ni classe dans les petites villes de moins de 5000 habitants sans accord du maire. »

Pour ce qui nous concerne, nous nous félicitons de l'annonce de la prolongation de cette disposition déjà prise l'année dernière qui a permis d'éviter la fermeture de plusieurs classes dans les écoles rurales du département de la Mayenne.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur plusieurs points :

- Lors du comité technique prévu mercredi, si vous décidez de le maintenir, nous nous assurerions de la prise en compte de cet engagement ministériel
- Si vous n'avez pas reçu les postes supplémentaires nécessaires pour notre département, nous vous serions reconnaissants de faire remonter immédiatement ces besoins à Monsieur le Recteur. En effet, cette année encore il faut que des postes supplémentaires soient créés car il serait inacceptable que cette mesure se fasse au détriment des autres classes, en particulier en ville de plus de 5000 habitants, ou des nécessaires restructurations des RASED et des brigades de remplacement

Nous sommes disposés à vous rencontrer rapidement par le moyen que vous jugerez le plus approprié, pour vous faire état du nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement du service public de l'Education Nationale dans notre département.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de mon entière considération.

Stève Gaudin, secrétaire départemental